

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.261

Krysalide : évolution de la grille tarifaire

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **64**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS à Stéphanie MARCHAND, Guillaume CHUPIN à Pascal MONIER, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Maud FOURRIER, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à Fadilla DAHMANI, Patrick MARDIKIAN à Aurélie ZADRA, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Lucy VIOLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.261**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

KRYSSALIDE : EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeu : [30102 -3) FILIÈRES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Industrie, Innovation et infrastructure

KRYSSALIDE, anciennement la pépinière d'entreprises, est un outil de la politique économique de GrandAngoulême situé sur la commune de Saint-Michel, qui permet d'accompagner et d'héberger dans des bureaux ou ateliers, sur une superficie de 3 000 m², les créateurs et jeunes entreprises innovantes ou à potentiel de développement. C'est le lieu de référence sur le territoire en matière de développement économique, de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

La grille tarifaire actuellement applicable aux espaces de bureaux, ateliers, et incubation est en vigueur depuis 2020.

Depuis cette date, plusieurs évolutions justifient une révision des conditions tarifaires :

- Augmentation significative des charges d'exploitation et de fonctionnement (énergie, maintenance, entretien, assurances, services mutualisés, etc.),
- Nécessité de simplifier et harmoniser la lecture des tarifs,
- Evolution des usages et des typologies d'occupation des espaces,
- Volonté de mieux distinguer les différents niveaux d'accompagnement et de partenariat
- Besoin d'adapter la désignation des espaces afin d'améliorer leur lisibilité commerciale et administrative.

Dans ce contexte, il est proposé de procéder à une refonte de la grille tarifaire reposant sur les principes suivants :

1. Redéfinition des catégories « bureaux » et « plateaux » par une numérotation ou classification harmonisée des espaces,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

2. Fusion des grilles tarifaires « bureaux » et « plateaux » afin d'unifier les modalités de facturation,
3. Prise en compte de l'évolution des charges d'exploitation depuis 2020,
4. Création d'un tarif spécifique « partenaire »,
5. Simplification des modalités tarifaires applicables aux dispositifs de pépinière et d'incubation.

Tarifs en pépinière hors incubateur – Location d'un bureau (15 à 165 m²) :

BUREAUX	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
Année 1	3,50€	2,40€
Année 2	4,50€	2,40€
Année 3	6,00€	2,40€
Année 4	6,50€	2,40€

Tarifs en pépinière hors incubateur – Location d'un atelier (50 à 200 m²):

ATELIER	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
Année 1	2,00€	2,40€
Année 2	3,00€	2,40€
Année 3	3,50€	2,40€
Année 4	4,00€	2,40€

Tarifs en hôtel d'entreprises – Location d'un bureau (15 à 165 m²):

BUREAUX	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
	9,00€	2,40€

Tarifs en hôtel d'entreprises – Location d'un atelier (50 à 200 m²):

ATELIER	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
	6,00€	2,40€

Tarifs partenaires – Location d'un atelier ou d'un bureau

ATELIER	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
	4,00€	2,40€

Tarifs incubateur– Location d'un bureau

BUREAUX	REDEVANCES HT/MOIS/M ²	CHARGES HT/MOIS/M ²
Année 1	2,00€	2,40€
Année 2	3,50€	2,40€

Les tarifs figurant dans les présentes grilles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la variation des indices de référence applicables, notamment l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE.

Je vous propose :

D'APPROUVER les grilles tarifaires permettant de mettre en œuvre les offres de services pour la location des espaces de bureaux, ateliers, et incubation du Technoparc Krysalide, applicables à compter du 1^{er} juillet 2026 pour les nouvelles entreprises.

DE PRECISER que pour les entreprises déjà locataires, le nouveau tarif ne s'appliquera que lors d'une évolution du parcours,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026